

## FORMATION DE CESF

▪ **Statut :**

Stagiaire de la Formation Professionnelle Continue

▪ **Financement\*:**

- *Stagiaire en Contrat de Professionnalisation : 9.15 € / heure à la charge de l'employeur par l'intermédiaire de son O.P.C.A. (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)*
- *Stagiaire indemnisé dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation : 9.15 € / heure financé par l'intermédiaire du CIF (Congé Individuel de Formation)*
- *Stagiaire financé dans le cadre d'un AIF Région, Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation)*
- *Cas particulier : autofinancement*

▪ **Date de formation :**

Septembre 2019 à Juin 2020

▪ **Alternance :**

3 jours / 2 jours

*Lundi, mardi, mercredi : entreprise, structure de stage*

*Jeudi, vendredi : centre de formation*

*\*en fonction du statut du stagiaire*

Code APE 9221 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04879 76\* auprès du Préfet de Région de Normandie

\* Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état